

Assemblée bourgeoise du jeudi 4 juillet 2013,

à 20.15 heures, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8

Présidence : Monsieur Gabriel M. CHAPPUIS, président du Bureau de l'Assemblée des Bourgeois (BAB)

Secrétaire : Monsieur Vincent CHETELAT, secrétaire communal

Membres présents : Madame Sandrine JOLIDON-Ory et
Messieurs Alain CHAPPUIS, Didier CHAPPUIS et Josy CHAPPUIS

Personnes invitées et présentes : Monsieur Christophe RIAT, maire
Monsieur Pascal HÄNNI, représentant du Conseil communal pour la Bourgeoisie

L'assemblée a été convoquée conformément à l'article 14 du Règlement d'organisation, par publication dans le Journal Officiel n° 22 du 19 juin 2013 et par circulaire tous-ménages du même jour.

Sept citoyennes et citoyens bourgeois sont venus assister aux débats.

Monsieur le Président déclare l'Assemblée ouverte. Il salue chacune et chacun et plus spécialement Monsieur Christophe RIAT, maire de Develier et les remercie de prendre part à cette Assemblée. Messieurs Vincent CHAPPUIS et Mathieu SAUCY sont nommés tacitement en qualité de scrutateurs.

Monsieur le Président donne connaissance de l'ordre du jour tel qu'il a été publié :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 7 novembre 2012 ;
2. Statuer sur la demande d'achat de terrain, parcelle n° 1452, présentée par l'entreprise Jacky Chappuis Sàrl ;
3. Statuer sur l'échange de terrain mètre pour mètre entre Monsieur Christian Hirschi, parcelle n° 3388, et la Bourgeoisie, parcelle n° 3387, au lieu-dit « La Charrière » ;
4. Décider de la réfection et mise en état du chemin menant au chalet du BAB ;
5. Donner un accord de principe à la Commune de Develier pour la vente ou l'échange de terrain à bâtir de 2'777 m², parcelle n° 3040, au lieu-dit « Les Avattes » ;
6. Décider l'achat d'un fortin militaire situé sur la parcelle n° 1274 ;
7. Discuter, éventuellement décider du principe de la création d'un fond « Forêt & Loisirs, Forêt d'accueil à fonction sociale » et de son financement par les usagers ;
8. Divers et imprévus.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du mercredi 7 novembre 2012 est lu par le Secrétaire du jour et accepté par l'Assemblée sans observation, ni modification, avec remerciements à son auteur.

2. Statuer sur la demande d'achat de terrain, parcelle n° 1452, présentée par l'entreprise Jacky Chappuis Sàrl ;

L'entreprise Jacky Chappuis Sàrl a fait une demande d'achat, en date du 15 avril 2013, pour la parcelle n° 1452 sise à la Rue de la Liberté, d'une superficie de 754 m². Le Bureau de l'Assemblée bourgeoise (BAB) s'est prononcé favorablement pour cette vente aux conditions suivantes :

- Le prix de vente est fixé à Fr. 20.00/m², soit un montant de Fr. 15'080.00 pour les 754 m² ;
- Cette vente est conditionnée par la constitution d'une hypothèque de sûreté. Cela signifie que si l'acquéreur érige une construction dans les 25 années qui suivent la signature de l'acte de vente, il aura à s'acquitter d'une indemnité de Fr. 20.00/m², soit au total de Fr. 15'080.00. Ce montant sera exigible dans les 30 jours qui suivront le début de toute construction. A la garantie de la somme de Fr. 15'080.00, la Bourgeoisie de Develier requiert l'inscription à son profit d'une hypothèque de de sûreté de Fr. 15'080.00, à inscrire en 1^{er} rang sur l'immeuble flt 1452 de Develier, sans taux.

La parole n'est pas demandée et en vertu de l'article 22 du Règlement d'Organisation, Monsieur le Président invite l'Assemblée à voter au scrutin ouvert.

Avant de passer au vote, il prie Monsieur Jacky CHAPPUIS, représentant de l'entreprise Jacky Chappuis Sàrl, de quitter la salle.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, la vente de la parcelle n° 1452, sise à la Rue de la Liberté, d'une superficie de 754 m², pour le prix de Fr. 20.00 par m², ainsi que la constitution d'une hypothèque de sûreté, à l'entreprise Jacky Chappuis Sàrl.

3. Statuer sur l'échange de terrain mètre pour mètre entre Monsieur Christian Hirschi, parcelle n° 3388 et la Bourgeoisie, parcelle n° 3387, au lieu-dit « La Charrière » ;

Monsieur le Président rappelle que ce projet d'échange a déjà fait l'objet d'une décision lors de l'Assemblée bourgeoise du 7 novembre 2012. L'Office des forêts s'est ensuite opposé à cet échange de terrain.

La proposition à approuver aujourd'hui est un échange de terrain mètre pour mètre entre les parcelles n° 3388 et n° 3387, telle que présentée sur le plan projeté au mur. Il est demandé à l'Assemblée d'accepter ce principe d'échange de terrain mètre pour mètre.

La parole n'est pas demandée et en vertu de l'article 22 du Règlement d'Organisation, Monsieur le Président invite l'Assemblée à voter au scrutin ouvert.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, l'échange de terrain mètre pour mètre entre Monsieur Christian Hirschi, parcelle n° 3388 et la Bourgeoisie, parcelle n° 3387, au lieu-dit « La Charrière ».

4. Décider de la réfection et mise en état du chemin menant au chalet du BAB ;

Monsieur le Président présente l'offre de l'entreprise Michel Gütty SA pour la réfection et mise en état du chemin menant au chalet du BAB. Les travaux consistent en

l'élargissement du chemin à trois mètres, à la confection de saignées tous les dix mètres ainsi que la confection d'une place de parc. Ceux-ci se montent à Fr. 27'500.00. Le Bureau de l'Assemblée bourgeoise a posé l'exigence à l'entreprise de n'avoir aucun dépassement.

La discussion est ouverte et Monsieur Jean-Pierre CHAPPUIS demande si le nouveau revêtement du chemin résistera au passage des véhicules agricoles. Ce nouveau revêtement résistera à ce trafic et c'est également pour cela que le chemin sera élargi à trois mètres.

La parole n'est plus demandée et en vertu de l'article 22 du Règlement d'Organisation, Monsieur le Président invite l'Assemblée à voter au scrutin ouvert.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, la réfection et mise en état du chemin menant au chalet du BAB pour le prix de Fr. 27'500.00.

5. Donner un accord de principe à la Commune de Develier pour la vente ou l'échange de terrain à bâtir de 2'777 m², parcelle n° 3040, au lieu-dit « Les Avattes » ;

Les Autorités communales, dans le cadre de l'étude d'un nouveau Plan d'aménagement local, a écrit à la Bourgeoisie pour demander un accord de principe pour la vente d'une partie de la parcelle n° 3040, au lieu-dit « Les Avattes », représentant une superficie de 2'777 m². En effet, ce secteur est prévu pour l'implantation d'une future zone artisanale. Le BAB est favorable à ce principe mais souhaite plutôt conclure un échange de terrain avec la Commune de Develier. Il est demandé à l'Assemblée de donner son accord de principe sur cette demande des Autorités communales.

La parole n'est pas demandée et en vertu de l'article 22 du Règlement d'Organisation, Monsieur le Président invite l'Assemblée à voter au scrutin ouvert.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, d'échanger/vendre une partie de la parcelle n° 3040, au lieu-dit « Les Avattes », représentant une superficie de 2'777 m², à la Commune de Develier.

6. Décider l'achat d'un fortin militaire situé sur la parcelle n° 1274 ;

L'armée suisse a décidé de fermer une partie de ces fortins sur le territoire du Canton du Jura, dont les deux accolés qui se trouvent sur la parcelle n° 1274, située à l'Ouest de la Claude-Chappuis, sur la route de Bourrignon. Suite à cette annonce, Monsieur le Président s'est rendu sur place et a exprimé son intérêt pour l'achat de ces fortins. L'armée serait d'accord de vendre ces ouvrages pour un prix se situant entre Fr. 300.00 et Fr. 500.00 par ouvrages. Mais cet achat doit obtenir l'aval de plusieurs services cantonaux pour changement d'affectation. L'Assemblée doit donc donner son accord de principe quant à l'achat de ces fortins.

La parole n'est pas demandée et en vertu de l'article 22 du Règlement d'Organisation, Monsieur le Président invite l'Assemblée à voter au scrutin ouvert.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, l'achat du fortin militaire se trouvant sur la parcelle n° 1274.

7. Discuter, éventuellement décider du principe de la création d'un fond « Forêt & Loisirs, Forêt d'accueil à fonction sociale » et de son financement par les usagers ;

Monsieur le Président rappelle que la vente du bois ne rapporte plus grand-chose. Par contre, on demande de plus en plus d'entretien, au niveau qualitatif, des forêts. La Bourgeoisie ne peut plus subvenir seule à ces travaux d'entretien. Face à ce constat, et en ayant conscience que la forêt a une fonction sociale et sportive de plus en plus importante, l'idée serait de délimiter une zone forestière pour laquelle l'entretien serait garanti par un fond spécial créé à cet effet. Pour alimenter ce fonds, il serait demandé à la population de participer par une contribution de Fr. 10.00 par habitant. La contribution de la Bourgeoisie consisterait en la mise à disposition de l'organisation et du garde forestier. Le fond serait exclusivement utilisé pour l'entretien de la zone forestière choisie, par exemple le Bois de Grand Cré. Pour la création et l'application de cette contribution, il faudrait l'accord des Autorités communales. La création d'une telle contribution serait une première dans le canton du Jura.

La discussion est ouverte et Madame Jeannine GIULIATI indique qu'il faut une base légale pour introduire une nouvelle taxe. La Commune devrait également créer un nouveau règlement soumis à l'accord du Service des communes.

Monsieur Christophe RIAT pense que la Bourgeoisie pourrait recevoir de l'aide au niveau cantonal, voire fédéral pour la création de ce fonds en tant que projet-pilote.

Monsieur Jacky CHAPPUIS estime que l'on pourrait s'inspirer du système Parcours Vita afin de créer une zone de loisirs. Sur le même thème, Madame Madeleine CHAPPUIS donne l'exemple de la forêt enchantée de Boncourt qui propose un sentier bordé de sculptures en bois (sentier des Faines). Il existe aussi d'autres réalisations dans les villages de Bonfol et St-Ursanne.

Monsieur Mathieu SAUCY demande si la Bourgeoisie pense aménager un nouveau sentier ou partir avec un sentier existant. Rien n'est encore décidé mais la logique voudrait que l'on parte des sentiers et chemins existants.

La parole n'est plus demandée. Monsieur le Président rappelle encore une fois le rôle très important joué par la forêt au niveau social. Selon lui et vu la discussion qui vient d'avoir lieu, l'Assemblée peut se prononcer sur l'adoption du principe de la création d'un fond « Forêt & Loisirs, Forêt d'accueil à fonction sociale ».

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le principe de création d'un fond « Forêt & Loisirs, Forêt d'accueil à fonction sociale » et de son financement par les usagers.

8. Divers et imprévus

Monsieur Mathieu SAUCY demande qui est chargé de l'élimination du chardon dans les forêts. Il faut avertir le garde forestier qui prendra les mesures nécessaires.

Monsieur Jean-Pierre CHAPPUIS se soucie de l'état des comptes de la Bourgeoisie. En effet, le bénéfice 2012 de la Bourgeoisie se monte à Fr. 1'866.90. Il se demande s'il ne faudrait pas limiter les coupes de bois, vu qu'elles ne rapportent plus grand-chose.

Monsieur le Président indique que le prix du m³ de bois va encore baisser cette année. Mais les coupes de bois sont indispensables pour assurer une croissance de qualité du patrimoine boisé même si la vente du bois ne fait que de couvrir les charges de la Bourgeoisie.

Monsieur Pascal Hänni estime que le BAB devrait réactiver son projet de construction au lieu-dit « Sur la Lave ». Le problème est toujours le même. C'est un manque de temps des membres du BAB qui freine cette entreprise. Monsieur le Président rappelle que le budget de ce projet se monte à Fr. 8'000'000.00

La parole n'étant plus utilisée, l'Assemblée est levée à 21h45, en présence de douze citoyennes et citoyens, membres du Bureau compris. Monsieur le Président remercie les personnes présentes et leur souhaite une bonne fin de soirée et de belles vacances.

Au nom de l'Assemblée bourgeoise
Le Président : le Secrétaire :

G.M. Chappuis

V. Chételat